



Signataire de la charte


**PRÉFET
DES HAUTES-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Alpes


Hautes-Alpes
le département


**la sécurité
sociale**
Hautes-Alpes

ars
Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur


AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE


AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES
RURAUX DE FRANCE


**Fédération
Française
du Sport
Adapté**


**COMITÉ NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS**
**CDOS
HAUTES-ALPES**

**Handi
Sport**
FÉDÉRATION FRANÇAISE


Hautes-Alpes
Maison départementale de l'autonomie



Favoriser l'accessibilité de l'activité physique et sportive pour le libre choix des personnes en situation de handicap

LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et liens vers les décrets d'application



Dans le cadre du plan sport et handicap lancé en 2014, cette charte vise à formaliser et renforcer notre volonté commune de promouvoir l'accès équitable à l'activité physique et sportive pour toutes les personnes en situation de handicap. Elle vise à garantir leur droit fondamental à choisir librement d'avoir une activité sportive, essentielle pour améliorer leur bien-être physique et mental, et pour favoriser leur intégration sociale, professionnelle, et personnelle.

hauts-alpes.fr




**PRÉFET
DES HAUTES-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Alpes


Hautes-Alpes
le département


AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE


AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES
RURAUX DE FRANCE


**COMITÉ NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS**
**CDOS
HAUTES-ALPES**

**Handi
Sport**
FÉDÉRATION FRANÇAISE


**Fédération
Française
du Sport
Adapté**


Hautes-Alpes
Maison départementale de l'autonomie


**la sécurité
sociale**
Hautes-Alpes


ars
Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur



Cette charte s'articule
autour de plusieurs
enjeux :

Accessibilité

Éliminer les barrières physiques, sociales, mentales et financières pour permettre à tous de pratiquer le sport de manière autonome et équitable.

Inclusion

Faciliter l'accès grâce à des adaptations appropriées, promouvoir un environnement inclusif au sein des communautés sportives et sensibiliser tous les acteurs aux défis spécifiques rencontrés par les personnes en situation de handicap.

Insertion

Encourager l'intégration durable dans la vie professionnelle, sociale, et économique par le biais du sport. Favoriser l'accès à l'emploi, aux formations aux métiers du sport, tout en sensibilisant les employeurs aux compétences et talents des personnes en situation de handicap.

Valorisation de soi

Reconnaître le sport comme un catalyseur de développement personnel. Renforcer la confiance et l'estime de soi des personnes en situation de handicap, les aidant à réaliser leur plein potentiel.

Mobilité

Lever les obstacles liés aux déplacements en améliorant l'accessibilité des infrastructures et en développant des dispositifs d'aide à la mobilité adaptés.

Les partenaires
de cette charte
s'engagent à :



Collaborer

activement pour promouvoir et faciliter l'accès aux activités sportives pour les personnes en situation de handicap, mettre en place de nouveaux partenariats, améliorer l'accès aux équipements et aux programmes adaptés, sensibiliser et former les encadrants sportifs et les bénévoles pour développer la pratique dans tous les clubs avec ou sans section spécifique, soutenir des événements sportifs inclusifs, promouvoir l'insertion professionnelle, partager les bonnes pratiques pour inspirer d'autres initiatives similaires.

Travailler

en partenariat avec les structures d'accueil de jeunes enfants, le milieu scolaire et les accueils de loisirs pour intégrer dès le plus jeune âge une socialisation, un éveil moteur ainsi que des activités sportives inclusives, assurant ainsi la continuité éducative tout au long du parcours de l'enfant, aussi bien pendant le temps scolaire que périscolaire.

Veiller

à l'implication des élus pour garantir un soutien politique et des ressources adaptées.

Évaluer

Évaluer et suivre régulièrement les progrès réalisés en termes d'accessibilité, d'inclusion, et de participation des personnes en situation de handicap dans le domaine sportif.